

**DÉCLARATION « DE MINIMIS »**  
**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**

Je sousigné(e) \_\_\_\_\_, né(e) à \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_ en tant que représentant légal de la société  
Numéro \_\_\_\_\_  
SIRET \_\_\_\_\_  
dont le siège légal est domicilié \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ ;

sur l'honneur et prenant connaissance des sanctions pénales encourues, régies par l'article 441-4 du code pénal, par l'auteur d'une fausse attestation, ainsi que de la perte du bénéfice obtenu, qui serait éventuellement dû à la décision adoptée sur la base de la fausse attestation,

**DEMANDE**

que la contribution demandée, au titre du programme de coopération Marittimo Italie-France 2021-2027 dans le cadre du projet DEVELOP, soit accordée sous le régime « de minimis », conformément au règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13.12.2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis » ;

Je déclare être conscient(e) que le montant du financement peut être recalculé après vérification du respect des conditions fixées par le règlement relatif à l'octroi de l'aide ;

Si l'autorité de gestion le demande, je m'engage à fournir tous les documents jugés nécessaires pour vérifier les déclarations signées ;

Je m'engage également à informer sans délai l'Autorité de gestion si les conditions initiales subissent des modifications ultérieures en ce qui concerne cette déclaration ;

Je suis également conscient des sanctions encourues en cas de fausses déclarations, outre l'obligation de rembourser rapidement la contribution indûment perçue, majorée des intérêts.

Afin de vérifier le cumul des aides, je fournis les déclarations visées aux points suivants, de 1) à 4) :

1) Relations existantes avec d'autres sociétés de manière à constituer une « société unique »

JE DÉCLARE (cette déclaration doit être faite par les sociétés italiennes et françaises) :

- Il convient de savoir que les entreprises entre lesquelles existe l'une des relations visées à l'article 2, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/2831 susmentionné sont considérées comme une « entreprise unique » ;

Et

- que la société dont je suis le représentant légal et pour laquelle je demande l'octroi d'une aide de minimis n'entretient pas de relations avec d'autres sociétés visées à l'article 2, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/2831 susmentionné et qu'elle constitue donc une « entreprise unique » ;

c'est-à-dire

- que la société dont je suis le représentant légal et pour laquelle je demande l'octroi d'une aide de minimis entretient des relations, telles que visées à l'article 2, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/2831 susmentionné, avec les sociétés suivantes :

(Veuillez indiquer le nom de votre entreprise, vos coordonnées personnelles, votre numéro SIRET et votre numéro de TVA)

.....  
.....;  
.....;  
.....  
.....;  
;

## 2) Aide de minimis accordée à la même « entreprise unique »

JE DÉCLARE, (cette déclaration doit être faite uniquement par les entreprises françaises)

- qu'au cours des trois dernières années, aucune aide « de minimis » n'a été accordée à la seule société dont fait partie la société qui soumet la demande de financement, en tenant compte également de toute situation de fusion, d'acquisition et de scission <sup>1</sup>de sociétés ;

c'est-à-dire

- qu'au cours des trois dernières années, compte tenu également des situations de fusions, d'acquisitions et de scissions d'entreprises, l'aide de minimis suivante a été accordée à la seule entreprise dont fait partie la société qui soumet la demande d'assistance :

[Veuillez indiquer les informations suivantes dans les lignes ci-dessous ou dans une pièce jointe spécifique : dénomination sociale de l'entreprise bénéficiaire, numéro SIRET et numéro

---

<sup>1</sup>Voir l'article 3, paragraphes 8 et 9 du règlement (UE) 2023/2831.

de TVA, montant en euros exprimé en équivalent de subvention brute (ESB) de l'aide, autorité octroyant la subvention, date d'octroi, détails de l'acte de subvention et référence réglementaire de la subvention, règlement de minimis sur la base duquel l'aide a été octroyée]

.....;

.....;

.....;

### 3) Processus d'acquisition/fusion et de scission

JE DÉCLARE, (cette déclaration doit être faite uniquement par les entreprises italiennes)

- qu'il n'y a pas eu de processus d'acquisition/fusion<sup>2</sup>,

ou

- qu'il y a eu des opérations d'acquisition/de fusion et qu'avant la fusion ou l'acquisition, l'aide de minimis suivante a été accordée à chacune des entreprises participant à la fusion ou à l'acquisition, au cours des trois années précédentes :

[Veuillez indiquer les informations suivantes dans les lignes ci-dessous ou dans une pièce jointe spécifique : dénomination sociale de l'entreprise bénéficiaire, code fiscal et numéro de TVA, montant en euros exprimé en équivalent de subvention brute (ESB) de l'aide, autorité octroyant la subvention, date d'octroi, détails de l'acte de subvention et référence réglementaire de la subvention, règlement de minimis sur la base duquel l'aide a été octroyée]

.....

;

.....

;

.....

;

.....

;

- qu'il n'y avait pas de processus de scission<sup>3</sup>

ou

- qu'il y a eu des opérations de scission et que le montant des aides de minimis accordées à la société concernée par la scission avant que celle-ci n'ait lieu, au

---

<sup>2</sup>Voir l'article 3, paragraphe 8, du règlement (UE) 2023/2831

<sup>3</sup>Voir l'article 3, paragraphe 9, du règlement (UE) 2023/2831.

cours des trois années précédentes, et attribuées <sup>4</sup> à la société faisant l'objet de la présente déclaration, est le suivant :

[Veuillez indiquer les informations suivantes dans les lignes ci-dessous ou dans une pièce jointe spécifique : dénomination sociale de l'entreprise bénéficiaire, code fiscal et numéro de TVA, montant en euros exprimé en équivalent de subvention brute (ESB) de l'aide, autorité octroyant la subvention, date d'octroi, détails de l'acte de subvention et référence réglementaire de la subvention, règlement de minimis sur la base duquel l'aide a été octroyée]

.....  
;  
.....  
;  
.....  
;

#### 4) Cumul avec d'autres avantages constituant une aide d'État

JE DÉCLARE, (cette déclaration doit être faite par les sociétés italiennes et françaises)

- compte tenu des dispositions de l'article 5 du règlement (UE) 2023/2831 susmentionné :
- qu'aucune aide d'État n'a été accordée pour les mêmes coûts admissibles que ceux pour lesquels un financement a été demandé ;

c'est-à-dire

- que, pour les mêmes coûts admissibles que ceux faisant l'objet de la demande de contribution, l'aide d'État suivante a été accordée :

[Veuillez indiquer ci-dessous ou dans une pièce jointe spécifique les informations suivantes : montant en euros exprimé en équivalent de subvention brute et en pourcentage de l'intensité des coûts éligibles, autorité subventionnaire, date d'octroi de la subvention, détails de l'acte de subvention et référence réglementaire de la subvention, règlement ou autre acte de l'Union européenne sur lequel la légitimité de la subvention a été garantie]

.....;  
.....;  
.....

---

<sup>4</sup>Voir l'article 3, paragraphe 9, du règlement (UE) 2023/2831.

Signature

.....  
(Signature électronique sur un fichier .pdf ou, à défaut, signature manuscrite accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du signataire)